

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 23 juin 2011
à la C.C.O.A.

L'an deux mil onze, le vingt trois juin à dix huit heures, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis à La Burelière à La Cornuaille sous la présidence de Marcel PICHAVANT.

Étaient présents :

Bécon-les-Granits : Marcel PICHAVANT, Joël DUPONT, Pierre GATE, Pierre-Paul HAMERY
La Cornuaille : Pierre CHAPRON, Marcel PERRAULT, Marcel CONSTANT, Suzanne FROMY
Louroux-Béconnais : Michel BOURCIER, Pierre CHERBONNIER, Marie-Claire LEMESLE, Marie-Claire MORILLE
La Pouéze : Jean-Claude LECUIT, Luc GELINEAU, Christian BERTHELOT, André ROULLEAU
St-Augustin-des-Bois : Christian BARON, Marie-Christine WEHRY, Claude BRAUD, Monique ROUX
St-SIGISMOND : Sylvain BAUDART, Béatrice HUCHET, Jean-Claude ABELARD
Villemoisais : Michel BELOUIN, Raymond BEZIAUD, Catherine ROULEAU, Alain PELLERIN

Était excusé : Jean SOTTY (Remplacé par Sylvain BAUDART)

Absent : Danielle MOREAU

Désignation du secrétaire de séance : M. CONSTANT
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 27
Date de la convocation : Mercredi 15 juin 2011
Date d'affichage : 15/06/2011

Approbation de la séance du 28/04/2011

- Les délégués ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 28/04/2011 est adopté à l'unanimité.
 - Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter deux délibérations non prévues à l'ordre du jour :
 - Remplacement d'un délégué communautaire suppléant pour la commune de Saint Sigismond
 - Réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH – lancement du marché
- ☛ **Accord du conseil communautaire**

Schéma Départemental de Coopération intercommunale (M. PICHAVANT)

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet vient d'adresser à la CCOA le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) pour le Maine et Loire.

Ce texte a été établi, selon la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, pour répondre à divers objectifs dont "la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes existants et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes" (circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 27 décembre dernier).

Le projet de Schéma, présenté le 6 mai à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), est adressé pour avis aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ceux-ci doivent délibérer dans les 3 mois suivant la notification (à défaut, leur avis sera réputé favorable).

Les avis émis seront transmis à la CDCI qui sera consultée à l'automne et pourra amender le projet à la majorité des deux tiers. Le nouveau Schéma sera ensuite arrêté en fin d'année.

Monsieur le Président précise aux délégués que la Communauté de communes Ouest-Anjou n'est pas directement concernée par les modifications prévues dans ce document.

La C.C.O.A. s'est prononcée à plusieurs reprises sur le statut quo, rappelant les particularités de la Communauté de communes (représentativité égalitaire, fiscalité additionnelle, dette réduite).

Il est donc proposé de valider ce projet de schéma départemental.

☛ **délibération** *Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE à l'unanimité le projet de Schéma Directeur de Coopération Intercommunale tel que transmis par les services préfectoraux en date du 25 mai 2011*

Pays Segréen – avis sur le SCOT (M. PICHAVANT)

Dans le cadre de la réalisation du SCOT du Pays Segréen, Monsieur le président précise que la C.C.O.A. doit émettre son avis sur le projet de SCOT.

Le Syndicat Mixte du Pays Segréen a approuvé et arrêté dans sa séance du 16/02/2011 le projet de SCOT du Pays Segréen. Le dossier complet a été transmis pour avis à la C.C.O.A.

Le projet de SCOT permet de définir pour les 6 Communautés de communes du Pays l'organisation du territoire en matière d'habitat, d'économie et de protection de l'environnement.

Ce projet est soumis pour validation au Pays segréen, dans chaque commune et dans les Communautés de communes avant de faire l'objet d'une enquête publique.

M. BOURCIER : Monsieur le Préfet a donné un avis favorable à ce projet sous réserve de préciser les notions de « hameau » et « village » ainsi que la densité applicable sur la commune de Segré comparée aux autres polarités.

S.BAUDART : Les PLU déjà en place dans les communes seront-ils remis en cause par le SCOT ?

M. PICHAVANT : Le SCOT est opposable aux PLU ; toutes les modifications devront désormais être conformes au SCOT.

M. CONSTANT : Concernant la répartition des « quotas » de constructions nouvelles sur le territoire de la C.C.O.A. (entre 40 et 85 pour la C.C.O.A.), comment ce stock sera réparti entre les communes ?

M. PICHAVANT : Ces chiffres correspondent à un quota de constructions de logements neufs (hors réhabilitations et changements de destination), calculé sur la base des 75 logements construits durant les 10 dernières années. La question de la répartition entre les communes a été plusieurs fois soulevée au Pays ; Qui tranchera en cas de désaccord ? Aucune réponse précise ne nous a été donnée

M. PICHAVANT : Plusieurs Communautés de communes ont remis en cause le projet présenté, notamment sur la question de la densité. Au cours de l'élaboration du projet, la C.C.O.A. a été la seule à faire part de remarques écrites.

C. BARON : Quelle est l'évolution envisagée sur chaque commune en matière de construction de logements neufs dans les 10 prochaines années ?

- Saint Augustin des Bois : très peu de constructions depuis 10 ans. Le retard devrait être comblé dans les 10 années à venir
- Louroux-Béconnais : 2 lotissements en cours. Limitation des projets dans les 10 ans à venir
- La Pouëze : 400 nouveaux habitants sur les 10 dernières années, les constructions devraient être limitées pour les 4 ans à venir puis repartir ensuite.
- Bécon-les-Granits : programme de 20 à 30 maisons dans les 3 ans à venir
- Villemoisais : 35 logements de construits depuis 2001, le retard a été comblé. Volonté de construire quelques logements dans les 10 ans à venir.

J-C. LECUIT précise que le chiffre de 40 logements neufs par an correspond au chiffre utile pour le renouvellement de la population sur notre territoire.

C. BARON : Comment les services de l'état pourront obliger les communes à respecter ces quotas à la lettre et refuser des permis de construire ?

M. BOURCIER : le territoire de la C.C.O.A., de par sa situation proche d'Angers, sera toujours plus attractif que d'autres territoires du Pays. Le SCOT ne va pas bouleverser cette tendance à l'installation sur notre territoire.

☛ Délibération *Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, EMET à l'unanimité un avis favorable sur le projet de SCOT tel que présenté ce jour*

Commission de « développement culturel » du Pays Segréen – désignation de représentants (M. PICHAVANT)

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma de développement culturel par le Pays Segréen depuis novembre 2009, il est proposé de créer (à la demande de M. GATE et M. LECUIT) une commission mixte réunissant des représentants de chaque Communauté de communes. Cette commission sera chargée d'évaluer et de donner son avis sur les actions à mener ou à soutenir.

La C.C.O.A. est appelée à désigner ses représentants au sein de cette commission : un ou deux élus ou un élu et un représentant du monde associatif ou culturel.

Sont candidats :

Elus de la C.C.O.A. : M. LECUIT (La Pouëze) et M. GATE (Bécon-les-Granits)

M. PICHAVANT : Difficulté à désigner un représentant du monde associatif ou culturel qui pourrait être amené à juger ses propres actions culturelles.

C. BARON : La désignation de 2 élus, par ailleurs membres de la commission culture de la C.C.O.A. est aussi un gage de neutralité et paraît cohérente dans le contexte actuel de réflexion sur la politique culturelle de la C.C.O.A.

M-C. MORILLE : les membres de la commission culture n'ont pas été informés en amont de la réunion au Pays segréen

J-C. LECUIT : cette réunion de suivi du schéma de développement culturel regroupait les responsables des commissions culture des Communauté de communes.

M. PICHAVANT propose de désigner les représentants de la C.C.O.A.

☛ délibération *Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DESIGNE, à l'unanimité, messieurs Jean-Claude LECUIT et Pierre GATÉ pour représenter la Communauté de communes Ouest-Anjou au sein de la commission mixte « développement culturel » du Pays Segréen.*

4/ Contrat de territoire – répartition financière (M. PICHAVANT)

Le Conseil général de Maine et Loire a revu sa politique de financement des collectivités. Pour les années 2010/2013, une enveloppe forfaitaire de 199 915 € est allouée aux collectivités de la C.C.O.A. pour tous projets d'intérêt intercommunal structurant le bassin de vie autour des pôles de centralité.

Cette nouvelle politique départementale de financement des collectivités supprime l'attribution de la DSD aux communes de 500 à 1 000 habitants ayant un potentiel fiscal inférieur à 350 €. La commune de Villemoisais est concernée par cette suppression et subit une perte de recette d'environ 24 000 € sur 3 ans.

Considérant ces éléments et au regard de la multiplicité des projets communaux répondant au critère d'intérêt intercommunal structurant le bassin de vie autour des pôles de centralité, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de répartir la somme totale de l'aide départementale entre les communes selon les modalités suivantes :

- o Attribution d'une aide forfaitaire de 24 000 € à la commune de Villemoisais au titre de la compensation de la DSD
- o Attribution d'une enveloppe forfaitaire de 10 000 € à chaque commune
- o Répartition du solde entre les communes à proportion de leur population.

Les projets à inscrire dans le contrat de territoire le seront librement par chaque commune dans le respect de cette répartition financière et des critères imposés par le Conseil Général.

C. BARON : Les modalités de répartition financière telle que présentées ci-dessus sont la traduction d'une solidarité communautaire.

M. PICHAVANT : Les membres du bureau ont privilégié cette répartition solidaire à la place d'une répartition proportionnelle pure et simple basée sur la population de chaque commune.

J-C. LECUIT : Cette répartition entre dans l'esprit de l'objectif du contrat de territoire qui est d'aider à financer les projets d'intérêts communautaires.

M. PICHAVANT : il est précisé que des domaines comme l'eau, la voirie, les collèges, etc.... entrent dans un autre volet du contrat de territoire et ne sont pas concernés par cette enveloppe de 199 915 €.

M. BOURCIER : Ce contrat de territoire est un contrat de transition. La notion de projet d'intérêt communautaire sera étudiée avec souplesse par les services départementaux.

C. BARON : Cette souplesse permet à la C.C.O.A. d'arbitrer assez librement entre les projets communaux à inscrire dans ce contrat. Le même principe sera mis en œuvre pour le Nouveau Contrat Régional à conclure avec le pays et la région.

☛ Délibération *Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE à l'unanimité la répartition financière de l'enveloppe allouée par le Conseil Général au titre du Contrat de Territoires 2010-2013, telle que précisée ci-dessus*
AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de territoires (2010-2013) avec le Conseil Général de Maine et Loire

Mission locale du Pays Segréen – désignation du représentant de la C.C.O.A. (M. PICHAVANT)

Depuis janvier 2011, la PAIO de Segré est devenue Mission locale du Pays Segréen pour offrir un service permettant à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

La gouvernance de ce service prend appui sur un collège d'élus issus de chaque commune et Communauté de communes.

La C.C.O.A. est appelée à désigner un représentant au sein du collège des élus de la Mission locale.

Est candidat : M. Christian BARON (Saint Augustin des Bois)

☛ Délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DESIGNE à l'unanimité Monsieur Christian BARON pour représenter la Communauté de communes Ouest-Anjou au sein de la Mission locale du Pays segréen.*

Remplacement de délégués communautaires pour la commune de Bécon-les-Granits (M. PICHAVANT)

Considérant la délibération du 26/04/2011 de la commune de Bécon-les-Granits faisant suite à la démission de Monsieur Joël PAUDOIE et procédant à son remplacement en qualité de délégué suppléant à la Communauté de communes Ouest-Anjou.

Monsieur le Président propose d'accepter la désignation de Madame Karine OUVARD, déléguée suppléante de M. GATE pour représenter la commune de Bécon-les-Granits à la Communauté de communes Ouest-Anjou.

☛ Délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la désignation de Madame Karine OUVARD, déléguée suppléante de la commune de Bécon-les-Granits à la C.C.O.A., en remplacement de Monsieur Joël PAUDOIE.*

Remplacement de délégués communautaires pour la commune de Saint Sigismond (M. PICHAVANT)

Considérant la délibération du 10/06/2011 de la commune de Saint Sigismond faisant suite à la démission de Monsieur José AFONSO et procédant à son remplacement en qualité de délégué suppléant à la Communauté de communes Ouest-Anjou.

Monsieur le Président propose d'accepter la désignation de Madame Nathalie CARCAUD, déléguée suppléante de Mme HUCHET pour représenter la commune de Saint Sigismond à la Communauté de communes Ouest-Anjou.

☛ Délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, PREND ACTE de la désignation de Madame Nathalie CARCAUD, déléguée suppléante de la commune de Saint Sigismond à la C.C.O.A., en remplacement de Monsieur José AFONSO.*

Budget principal 2011 – décision modificative n°1 (M. PICHAVANT)

La régularisation de l'inscription budgétaire des dépenses liées au « Programme d'intérêt Général (P.I.G.) 2006-2008 du Pays Haut-Anjou Segréen en faveur de l'amélioration de l'Habitat », ainsi que la régularisation d'opérations d'ordres liées aux amortissements de subventions impliquent de procéder à des ajustements de crédits au Budget principal 2011 :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2042	+ 1 500.20 €
Compte 2313	- 1 500.00 €
Compte 13912	- 0.20 €
Compte 13913	- 0.20 €

Il convient donc de prendre une décision modificative.

☛ Délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité la décision modificative telle que présentée sur le document joint.*

Ateliers musicaux – participation de la commune d’Ingrandes pour l’année 2010-2011 (M. PICHAVANT)

Comme chaque année, la commune d’Ingrandes-sur-Loire prend en charge la part des frais de fonctionnement des Ateliers musicaux en milieu scolaire pour les seuls enfants de la commune.

Le montant de la participation de la commune d’Ingrandes pour 2010-2011 s’élève à 1 639.32 € pour 58 élèves.

☛ **Délibération** *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, AUTORISE à l’unanimité le Président à encaisser la participation financière d’Ingrandes-sur-Loire aux frais de fonctionnement des Ateliers musicaux en milieu scolaire à hauteur de 1 639.32 €.*

Zone d’activité du Vallon – vente de foin (M. BOURCIER)

Monsieur BOURCIER Vice-président chargé de la commission Développement économique informe le Conseil communautaire qu’au terme d’une consultation réalisée auprès des agriculteurs, le fauchage des terrains de la Zone d’activité du Vallon a été confié à M. Christophe BELOIN agriculteur au Louroux-Béconnais pour le prix de 89.70 € TTC.

☛ **Délibération** *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE à l’unanimité le Président à vendre le foin fauché sur ZA du Vallon au prix total de 89.70 € TTC.*

Zone d’activité du Vallon – cessions de terrains (M. BOURCIER)

Monsieur BOURCIER Vice-président chargé de la commission Développement économique informe le Conseil communautaire que 2 sociétés ont sollicité la C.C.O.A. pour l’acquisition de parcelles dans la ZA des Vallons :

- Ouest carrosserie peinture (M. VRIGNY) : 5 000 m² à l’entrée de l’îlot A pour l’installation de son magasin-atelier
- SCI MOREA (M. FERRON et ROUGER) : 1 200 m² à l’entrée de l’îlot C pour la construction d’un atelier à louer à de jeunes artisans/commerçants.

Monsieur le Vice-président demande au conseil communautaire l’autorisation de céder ces parcelles au prix de 7€ HT/m². Les ventes seront réalisées conformément au cahier des charges et au règlement en vigueur sur la zone d’activité du Vallon.

Les formalités d’acte notarié seront confiées à Me BOUWYN, Notaire au Louroux-Béconnais et supportées par l’acquéreur.

Les opérations de bornage et division foncière seront confiées au cabinet TOPOLIGER – Angers et supportées par l’acquéreur à hauteur de 735 € HT (tarif au 01/01/2009 – actualisé +4% par an).

☛ **Délibération** *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l’unanimité la vente des parcelles désignée ci-après, dans les conditions suivantes*

Acquéreur	parcelles	surfaces	Prix au m ²	Frais de bornage à la charge de l’acquéreur	Frais d’acte notariés à la charge de l’acquéreur
Ouest carrosserie peinture	Entrée de l’îlot A	5 000 m ²	7€ HT	Cabinet TOPOLIGER – Angers (735 € HT)	Me BOUWYN – Louroux-Béconnais
SCI MOREA	Entrée de l’îlot C	1 200 m ²	7€ HT	Cabinet TOPOLIGER – Angers	Me BOUWYN – Louroux-Béconnais

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la présente vente.

Echappée Belle – subvention complémentaire (projet contes) (M. PICHAVANT)

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre du réseau des bibliothèques animé par l’Association L’Echappée Belle, une malle à livres sur le thème des « contes » à destination des enfants va être créée et sera présentée dans le cadre de la manifestation « Lire en fête ».

L’Association L’Echappée Belle, au nom du réseau des bibliothèques, sollicite une subvention de 500 € pour la création de cette malle à livres. Elle sera mise à disposition dans les bibliothèques et les écoles.

☛ **délibération** *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DONNE à l’unanimité son accord sur l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 500 € à l’Association L’Echappée Belle
AUTORISE à l’unanimité le Président à en mandater le versement.
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2011.*

Etude préopérationnelle à la mise en place d’une OPAH – lancement du marché

Monsieur BOURCIER Vice-président chargé de la commission Développement économique rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Ouest-Anjou a signé un contrat de trois années avec le Département de Maine et Loire portant sur un accompagnement des politiques locales en matière d’habitat.

Dans ce cadre, la réalisation d’un diagnostic pré-opérationnel pour la mise en place d’une OPAH sur le territoire doit être engagée.

Cette étude devra mettre en évidence la nécessité ou non de mettre en place une OPAH ; elle comportera une analyse précise du fonctionnement du parc privé en chiffrant les besoins d’amélioration du parc dans son ensemble, avec une attention particulière sur :

1. Remise sur le marché de logements vacants
2. Résorption de l’habitat indigne
3. Adaptation de l’habitat aux personnes âgées et handicapées
4. Requalification thermique des logements
5. Production de logements locatifs à loyer maîtrisé

Cette première étude permettra de fixer notamment les objectifs quantitatifs de l'OPAH. Elle permettra également la rédaction d'un projet de convention d'opération puis à la consultation du public pendant un mois avant d'être validé et signé, et ce conformément à la réglementation.

Le coût prévisionnel de cette étude pré-opérationnelle est estimé à 25 000 € HT.

Le département de Maine et Loire y participe à hauteur de 10 450 € HT dans le cadre du Contrat de territoire en matière d'habitat. Il convient donc de lancer dès à présent un marché pour la désignation du bureau d'étude qui sera chargé de réaliser ce diagnostic. La procédure utilisée sera celle définie à l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée).

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres.

M-C. WEHRY : Le coût de cette étude semble très élevé.

M. BOURCIER : Ce diagnostic est un préalable obligatoire, le montant de 25 000 € HT est une estimation du Conseil général nécessaire à la définition de sa participation.

M. BOURCIER : Au niveau du Pays, 4 Communautés de communes ont déjà effectué leur diagnostic et mettent en place actuellement la phase d'exécution via un bureau d'étude privé. Cette prise en charge par un prestataire privé remet en cause le principe selon lequel le Pays devait continuer à prendre en charge la phase exécution de l'OPAH et posera la question de l'exécution directe par la C.C.O.A.

☛ délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,*
APPROUVE à l'unanimité le lancement et la réalisation sur le territoire de la C.C.O.A. d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH telle que définie ci-dessus
AUTORISE à engager la procédure de passation du marché public selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics
AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir
SOLLICITE l'attribution des subventions correspondantes auprès du Département de Maine et Loire
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau des 12/05/2011 et 10/06/2011 : M. PICHAVANT

- **Bibliothèques** : nouveau conventionnement des bibliothèques par le Conseil Général, réunion du 14/06/2011

Le conseil Général renforce ses conditions pour ses aides financières ainsi que sa distribution de livres via la BDP (critères de surface, équipement, participation financière des communes, amplitude horaire pour les ouvertures,...)

Le document présenté lors de la réunion sera diffusé aux membres de la commission culture sport, loisirs,... Puis la question sera évoquée lors d'une prochaine commission.

- **Pôle santé** : détail des aides financières pouvant être apportées par l'Etat et l'Europe : Fonds FEADER (projet de principe présenté), FNADT (dossier à établir pour 2012).

- **Informatique dans les écoles** : ajout de mémoire vive sur 22 postes (coût TTC : 995,91 €)

M. ROUX pose la question de l'évolution de la compétence « informatique dans les écoles » de la C.C.O.A. face au développement des moyens numériques (école numérique). L'école numérique est un outil pédagogique qui va devenir indispensable dans les écoles dans les 10 ans à venir, un outil suivi par l'éducation nationale (l'éducation nationale forme les professeurs des écoles équipées par la commune ou la Communauté de communes).

P-P. HAMERY : il faut être certain que ce matériel sera utilisé par des professeurs formés. Actuellement l'école publique de Bécon-les-Granits n'utilise plus sa salle informatique par manque de personnel d'encadrement.

P. CHAPRON : le projet d'« école numérique rurale » lancé en 2009 et soutenu par l'Association des maires permettait un financement par l'état et une formation des instituteurs. Quelques écoles de Maine et Loire ont pu en bénéficier. Ce programme n'a pas été reconduit.

C. BARON : Désormais, on n'évoque plus la notion de salle informatique dans les écoles mais de « classe mobile ». Ce phénomène se généralise. Quelle sera la position de la C.C.O.A. concernant cette évolution ?

M. PICHAVANT : L'enseignement va devoir évoluer dans ce sens. La C.C.O.A. a été la première collectivité à financer l'informatique dans les écoles. Cette nouvelle évolution est un choix politique qui devra préalablement être étudié et débattu en commission, en lien avec les enseignants.

M.PICHAVANT : si la C.C.O.A. ne participe pas à cette évolution, il conviendra de redonner la compétence aux communes.

Commission culture, sports, loisirs,... des 04/05/2011 et 26/05/2011 : M. BARON

- **RAM** : étude en cours pour une réorganisation des matinées rencontre (trop de fréquentation au Louroux-Béconnais et à Bécon-les-Granits, pas assez à Villemoisin et Saint Sigismond)

- **Comité de pilotage des services enfance** : bilan très satisfaisant. A noter, une satisfaction générale du personnel quant à la gestion par la Mutualité Française Anjou Mayenne, notamment pour le personnel préalablement employé par l'association Prim'Age.

- **Projet de « semaine enfance » / semaine du goût** : fin octobre 2011, organisation d'animations, ateliers,... Sur le thème du goût en lien avec tous les partenaires travaillant auprès des enfants (écoles, association Prim'Age, centres de loisirs, Echappée belle,...)

- **Ateliers de mini-hand** : déclaration en cours auprès de l'inspection académique pour mise en place des ateliers à la rentrée scolaire.

- **Politique culturelle de la C.C.O.A.** : synthèse en cours des questionnaires remplis par les communes, rencontre avec les conseillers municipaux en charge de la culture le 5 juillet.

Commission aménagement de l'espace du 05/05/2011 : M. BELOUIN

- Voirie : planning des travaux : juillet – curage des fossés et travaux de réparations sur les voies à enduire en 2011 ; à partir de septembre – travaux de voirie.

Une initiation au marquage des travaux pour les agents techniques des communes ou les élus a été réalisée par la DDT.

J-C. LECUIT : Les agents sont-ils opérationnels ?

M. BELOUIN : non, cette question reste un problème. La DDT se désengage de cette prestation, les élus ou agents techniques ne maîtrisent pas la définition des quantités (utiles pour faire les marquages) et les entreprises ne souhaitent pas formaliser le marquage pour rester conforme aux quantités prévues au marché.

A. ROULLEAU : Il conviendrait peut-être qu'une personne de la C.C.O.A. soit formée pour réaliser le marquage sur les 7 communes.

Cette question sera débattue en commission.

- SPANC : bilan d'étape après les contrôles effectués sur Saint Sigismond, le Louroux-Béconnais et La Cornuaille.

De nombreuses installations ont été déclarées non conformes, seuls environ 20% sont conformes (avec ou sans anomalies)

Quelles seront les règles à mettre en œuvre pour imposer la réalisation des travaux ?

M. BOURCIER : Cela relèvera du pouvoir de police du maire.

M. CONSTANT : il conviendrait de mettre en place un lien (au moins une rencontre) entre Aquasol et les mairies durant les phases de contrôle.

- Sentiers de randonnées : devis de remplacement de 135 panneaux + poteaux (2 803 € TTC)

Questions diverses

- Réunion des Présidents des CCAS locaux : Mme WEHRY demande aux communes si leurs CCAS se sont positionnés sur la proposition de mettre en commun leurs expériences, voire leurs actions. M. PICHAVANT propose qu'une réunion avec plusieurs membres des CCAS soit prochainement organisée.

La séance est levée à 23h30.